



COMMUNIQUÉ
Paris, le 19/09/2024

LE PRIX DU STATIONNEMENT DES SUV VA TRIPLER À PARIS : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DÉNONCE UNE MESURE IDÉOLOGIQUE ET FORTEMENT PÉNALISANTE POUR LES FAMILLES.

C'est maintenant officiel : à compter du 1^{er} octobre 2024, les automobilistes propriétaires de SUV verront le prix du stationnement tripler à Paris. L'association « 40 millions d'automobilistes » dénonce l'inutilité de cette mesure et l'entrave à la mobilité qu'elle constitue pour les usagers.

Le SUV est un véhicule qui a été développé pour trouver un compromis entre le monospace et la berline, afin de permettre aux familles de se déplacer plus facilement et confortablement. Il constitue donc ni plus ni moins que la version moderne du monospace des années 90. De plus, si l'on compare un SUV *lambda* (par exemple un Captur de chez Renault) et une petite berline (une Mégane de Renault), on remarque que la petite berline est plus grande que le SUV ! Il est donc faux de prétendre comme l'a fait la mairie de Paris que les SUV sont plus « encombrants » que les autres types de voiture.

Une augmentation des tarifs : pour qui ?

Malgré la débâcle de la « votation citoyenne » à l'origine de cette réforme (la consultation avait réuni moins de 6% des électeurs parisiens, dont seulement 54% s'étaient dits favorables à l'augmentation des tarifs), la mesure sera appliquée dès le 1^{er} octobre pour les visiteurs et les résidents qui stationnent en dehors de leur zone habituelle. Elle s'appuie sur des critères bien définis, basés sur le poids. Les véhicules concernés sont les SUV thermiques ou hybrides de plus de 1 600 kg et les SUV électriques de plus de 2 000 kg. On retrouve donc les véhicules des catégories M1 (voitures particulières), N1 (véhicules utilitaires légers) et L4 (quads).

Pour savoir si leur véhicule est concerné, les automobilistes peuvent se référer à leur certificat d'immatriculation : la catégorie est indiquée dans la rubrique J et la masse en service est indiquée dans la rubrique G.

« Cette réforme vise à nouveau à entraver la mobilité des automobilistes et les familles seront les premières à en pâtir, étant les principales utilisatrices de grandes voitures », dénonce Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Une mesure peu convaincante

Selon le législateur, cette mesure est appliquée principalement dans le but de réduire la pollution dans la capitale, notamment les émissions de CO₂. Pourtant, aujourd'hui, un SUV neuf est équipé d'un filtre à particules ainsi que d'un capteur à Nox (oxydes d'azote) permettant de ne pas polluer plus, voir même moins, qu'un petit véhicule diesel d'avant 2011, non équipé d'un filtre à particule.

« Entre les ZFE, le 50 km/h sur le périphérique et maintenant l'augmentation du prix du stationnement, nous avons compris qu'Anne Hidalgo fait la chasse aux automobilistes à Paris, mais il faudrait arrêter d'entraver le droit de mobilité des automobilistes. Les familles ont besoin de se déplacer ! », rappelle Pierre Chasseray, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

Pour rappel, dans les 11 premiers arrondissements de Paris, le prix du stationnement pour les SUV passera de 6 à 18 euros par heure. Dans les arrondissements plus périphériques, le tarif horaire passera de 4 euros à 12 euros.



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'eupéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com